

BTS Assistant de Gestion de PME-PMI à Référentiel Commun Européen - Session 2011
E6 - Pérennisation et développement de la PME
U6.2 Projet de développement de la PME

DOSSIER : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PME

L'enseignant ou le formateur responsable atteste de la réalité des activités et missions conduites par le candidat dans le cadre de sa formation.

OUI **NON**

Observations (en cas de réponse négative) :

Nom de l'enseignant ou du formateur responsable :

Signature :

Cachet de l'établissement ou du centre de formation :

Composition du dossier support de l'épreuve :

- Attestation de stage ou certificat de travail
- Descriptif et analyse de la PME
- Présentation du projet
- Préconisations d'actions
- Descriptif des activités

NOM et prénom du candidat :

Cette annexe doit apparaître en première page du dossier du candidat

FICHE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER

NOM et prénom du candidat :

N° de matricule :

Candidat scolaire :

Attestations de stage (12 semaines dont 6 semaines consécutives en première année et 4 semaines consécutives en deuxième année sauf dérogation)

Dépôt du dossier dans les délais fixés

Dossier support de l'épreuve (sans les annexes)*

Candidat apprenti :

Certificat de travail

Dépôt du dossier dans les délais fixés

Dossier support de l'épreuve (sans les annexes)*

Candidat salarié ou assimilé (contrat de professionnalisation ou CIF à temps partiel) :

Certificat(s) de travail (emploi en qualité de salarié dans les activités relevant de l'assistant de gestion de PME-PMI à plein temps pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen)

Dépôt du dossier dans les délais fixés

Dossier support de l'épreuve (sans les annexes)*

Candidat en situation de 1ère formation ou de reconversion (cas particulier)

Attestation de stage (12 semaines ou dérogation ou positionnement)

Dépôt du dossier dans les délais fixés

Dossier support de l'épreuve (sans les annexes)*

DOSSIER CONFORME :

OUI

NON

Visa du contrôleur :

*Les annexes seront apportées par le candidat le jour de l'épreuve.

Ce document doit être reproduit au verso de la première page du dossier